



Communiqué de presse

Ratification de l'accord de libre-échange UE-MERCOSUR :
Les filières agricoles attendent un NON ferme et définitif de la France

Paris, le 21 juin 2023 – Alors qu'Emmanuel Macron recevra le Président du Brésil Luiz Inácio Lula da Silva cette fin de semaine, les interprofessions agricoles et agroalimentaires INTERBEV, INTERCEREALES, ANVOL, AIBS et Terres Univia appellent le Chef de l'Etat à faire preuve de la plus grande fermeté au sujet de la ratification de l'accord de libre-échange conclu en 2019 entre l'Union européenne et le Mercosur. Cet accord est totalement incompatible avec les engagements pris par la France en matière de souveraineté alimentaire et de durabilité. C'est pourquoi, il ne peut être ratifié sous aucune condition, y compris assorti d'un « instrument additionnel » non-contraignant.

Le Président brésilien ne s'en cache pas : il souhaite discuter avec Emmanuel Macron de la position ferme exprimée par la France par la voix, notamment, de l'Assemblée Nationale le 13 juin dernier contre la ratification de l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur. Lula déplore les appels à « sanctionner » le Mercosur en cas de non-respect des normes européennes qui s'apparenteraient à de la « méfiance » vis-à-vis de ce partenaire stratégique.

C'est dans ce contexte que les filières agricoles françaises souhaitent prendre la parole, collectivement, sur cet accord.

Pour affirmer ensemble, d'abord, qu'elles n'expriment ni méfiance, ni jugement vis-à-vis de leurs homologues sud-américaines mais qu'elles exigent, en revanche, de la cohérence de la part de leurs décideurs politiques français et européens.

Il n'est pas acceptable, en effet, que ces derniers imposent toujours plus de normes à leurs agriculteurs et leurs entreprises, tout en facilitant en parallèle l'arrivée sur leur marché de produits agricoles et agroalimentaires importés pour lesquels il a été fait usage de pratiques, de produits phytosanitaires, de médicaments vétérinaires strictement interdits par la réglementation nationale ou européenne.

Pour rappeler, ensuite, qu'il n'est pas crédible de faire de la souveraineté alimentaire de la France et de l'Union européenne une priorité dans le discours politique, tout en fragilisant la production intérieure par un accroissement continu des volumes d'importation de produits agricoles et alimentaires à droits de douane nuls ou réduits.

C'est pour cette raison qu'INTERBEV, INTERCEREALES, ANVOL, AIBS et Terres Univia demandent au Président de la République d'exprimer, lors de sa rencontre avec le Président brésilien, une position sans ambiguïté contre la ratification de cet accord et de son instrument additionnel non-contraignant.

Les interprofessions attendent également du Président de la République qu'il s'engage fermement contre un « découpage » de l'accord tel qu'il semble envisagé par la Commission européenne pour en faciliter la ratification. En effet, l'accord entre l'UE et le Mercosur a été défini en 2018 comme un accord de nature juridique « mixte », c'est-à-dire relevant à la fois de la compétence de l'UE et des Etats membres. La France devra conserver son droit de veto lors du vote portant sur sa ratification au Conseil et le Parlement français devra être en mesure de se prononcer sur l'intégralité de l'accord et d'en bloquer son application, en cas de rejet.

À PROPOS D'INTERBEV :

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière française de l'élevage et des viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur, qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire. Afin de mieux intégrer les attentes de la société, les professionnels de cette filière se sont rassemblés autour d'une démarche de responsabilité sociétale, le « Pacte sociétal », qui vise à mieux répondre collectivement aux enjeux en matière d'environnement, de protection animale, de juste rémunération des acteurs de la filière et d'attractivité de ses métiers au service d'une alimentation raisonnée et de qualité. En 2021, INTERBEV reçoit à nouveau le label AFNOR « ENGAGÉ RSE CONFIRMÉ » de niveau 3 sur 4 pour sa démarche collective de responsabilité sociétale. Aujourd'hui, cette démarche qui engage la filière dans la promesse responsable et durable « Aimez la viande, mangez-en mieux. », est portée par une campagne de communication collective du même nom, signée « Naturellement Flexitariens. »

Contacts presse INTERBEV :

Cécile LARDILLON - 01 44 87 44 76 / 06 40 36 56 34 - c.lardillon@interbev.fr

Enza LEBLANC - 01 44 87 44 43 / 06 76 66 21 95 – e.leblanc@interbev.fr

À PROPOS D'INTERCEREALES

Intercéréales est l'interprofession représentative de la filière céréalière. Créée à l'initiative des organisations professionnelles du secteur céréalier, elle réunit tous les acteurs économiques de la filière : la production, la collecte / commercialisation et les acteurs de la première transformation. C'est un lieu d'échange entre ces organisations qui œuvrent ensemble à développer les filières céréalières sur le territoire mais aussi pour valoriser le savoir-faire et la qualité des productions en France et à l'international. La filière céréalière française compte 530 000 emplois, 210 000 exploitations agricoles et 1 500 entreprises de commerce et de transformation.

Contact Presse INTERCEREALES :

Xavière GUERLAY - 06 12 04 60 26 - xguerlay@intercereales.com

À PROPOS D'ANVOL

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration. La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs. ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.

Contact Presse ANVOL : Yann NEDELEC - 06 86 46 90 84 - yann.nedelec@interpro-anvol.fr

À PROPOS D'AIBS

L'AIBS (Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre) est une association interprofessionnelle agricole reconnue par le ministère de l'agriculture par décret du 2 juin 2014. Elle rassemble en son sein les professionnels de la filière betterave – sucre (planteurs de betteraves et fabricants de sucre).

Contact Presse AIBS : Thierry GOKELAERE - 06 85 27 81 85 - thierrygokelaere@aibs-france.fr

À PROPOS DE TERRES UNIVIA

Terres Univia est l'interprofession des huiles et des protéines végétales. Elle regroupe les principales associations et fédérations professionnelles de la production, la commercialisation, la transformation et l'utilisation des oléagineux et des plantes riches en protéines. Ses missions : la connaissance des productions et des marchés, la promotion de la filière et de ses produits, le pilotage des dispositifs de qualité, le soutien aux actions de R&D, l'organisation des pratiques professionnelles et la diffusion de ses connaissances auprès des professionnels. Pour en savoir plus : www.terresunivia.fr

Contact Presse TERRES UNIVIA : Cécilia DERRIEN – 07 86 08 76 74 – c.derrien@terresunivia.fr